

**SAINT-CHAMOND**

**Elle perd le contrôle de son véhicule et termine sa course contre le pilier d'un portail**

Dans la nuit de mercredi à jeudi, vers 1 heure, une conductrice, qui circulait sur la route du Langonand à Saint-Chamond, a perdu, pour des raisons encore indéterminées, le contrôle de son véhicule. Sa voiture est venue percuter de plein fouet le pilier d'un portail, à hauteur du numéro 47 du même tronçon de route. Indemne, mais choquée, l'automobiliste a été transportée par les pompiers. Un jour d'interruption de travail lui a été prescrit.

**LA GRAND-CROIX**

**Boucherie Bayle : Benjamin Santoro récompensé au Sirha**



■ Une deuxième place au Sirha pour Benjamin. Photo Kathy MATTALIANO

Benjamin Santoro, un des apprentis de la Boucherie Bayle, est arrivé deuxième au Concours européen de boucherie d'étal lors du salon du Sirha qui s'est déroulé à Eurexpo Lyon, du 26 au 30 janvier. De nombreux métiers de bouche ont été récompensés et Benjamin en faisait donc partie. Le jeune garçon, âgé de 18 ans, n'en est pas à sa première médaille. Il a déjà remporté la 4<sup>e</sup> place du concours des meilleurs apprentis de France, il a aussi représenté la France au Concours international des jeunes bouchers. L'année dernière, il a remporté, en binôme avec Victor Seiler, le Concours national de boucherie. Tous deux étaient apprentis en deuxième année de Brevet professionnel bouchers, à La Grand-Croix.

**VALLÉE DU GIER**

**Devenez correspondant de presse**

Notre journal recherche un correspondant local. Il s'agit d'une activité de complément, non salariée, mais rémunérée. Elle nécessite de la disponibilité, beaucoup de curiosité et une grande ouverture d'esprit sur tous les aspects de la vie locale. Elle peut convenir, par exemple, à des parents au foyer, des étudiants, des salariés, des enseignants ou des retraités. Vous avez le sens de l'écriture et de l'image ? Vous habitez sur place, possédez un moyen de locomotion, un appareil photo numérique et un ordinateur connecté à Internet ? Adressez un courrier de motivation par mail à : [lpstchamond@leprogres.fr](mailto:lpstchamond@leprogres.fr)

**LORETTE CONSEIL MUNICIPAL**

**Le bureau de poste est sauvé... pour l'instant**

Le bureau de poste ne sera pas fermé dans l'immédiat mais il est en sursis et n'ouvrira que le matin, du lundi au vendredi.

Avant d'aborder l'ordre du jour du conseil municipal, lundi soir, le maire, Gérard Tardy, accueillait Dominique Robert, chargée des relations territoriales à La Poste, et Claude Vassal, directeur réseau de la Banque postale. Comme beaucoup de bureaux de poste, celui de Lorette est sur la sellette. Il est sauvé. Au moins temporairement.

**Une baisse de l'activité constatée**

Il n'échappe pas à la baisse de l'activité constatée « dans tous les bureaux, dans les grandes villes comme en milieu rural. Or, depuis 1991, La Poste est une société anonyme qui fonctionne comme une entreprise marchande. Elle doit tenir compte de la concurrence et équilibrer ses comptes d'autant qu'elle travaille dans le cadre européen et se trouve ainsi concurrencée de l'extérieur, expliquait Dominique Robert. Actuellement, ses actionnaires sont l'État (70 %) et la Caisse des dépôts (30 %). La situation devrait s'inverser en 2019 et l'oblige à s'adapter en signant avec les élus des contrats de présence postale territoriale de trois ans. Le modèle économique de La Poste est donc remis en cause. Même les retraits aux distributeurs diminuent depuis 2018 et l'Europe demande une diminution de leur nombre. Nous n'en installons plus. » Mais le cas de Lorette est « atypique » concède la directrice.



■ Le bureau de poste ne fermera pas dans l'immédiat et le distributeur de billets fonctionnera. Photo Françoise SUTOUR

Elle dispose d'un « carré professionnel » (le centre de tri) où les particuliers aussi effectuent leurs différentes opérations. La population est plutôt âgée ou en difficulté et n'opère que des petits retraits. C'est le seul distributeur de billets de la ville. Le bureau est bien fréquenté le matin, surtout par les retraités. Face à ces particularités, même si la fréquentation diminue et met « le bureau en question, on va mutualiser les services. » « Si vous fermez le bureau de poste, vous supprimez le distri-

buteur également ? », demandait la conseillère, Évelyne Vergnaud. « En général oui, mais tout dépend de l'organisation immobilière », répondait Dominique Robert. Alors que le maire renchérissait : « Même si elle n'en est pas propriétaire, la ville a payé les travaux d'installation du distributeur. » Au final, pas d'inquiétude pour l'instant, le bureau ne sera pas fermé mais n'ouvrira que le matin, du lundi au vendredi, de 9 à 12 heures et le distributeur sera maintenu.

**REPÈRE**

■ **L'activité du bureau loretois**

- Fermé le lundi. Le mardi de 9 à 11 heures et de 14 heures à 16 h 30. Du mercredi au vendredi de 9 à 12 heures et de 14 heures à 16 h 30. Le samedi de 9 à 12 heures.
- 60 clients par jour.
- 89 opérations quotidiennes.
- 31 % la baisse de l'activité depuis 2016.
- 63 % la part du courrier et des colis dans l'activité dont 33,7 % pour les affranchissements et 25,8 % d'achats de timbres.

- 37 % les opérations financières.
- **Le centre de tri**
- Ouvert pour les opérations postales tous les jours de 8 heures à 10 h 15 et de 13 h 30 à 16 heures. Le samedi de 8 à 10 heures.
- **Le distributeur automatique de billets**
- 14,87 % la baisse de son activité depuis 2016 soit 10 072 opérations en moins.
- 2 000 retraits sur des comptes hors Banque postale.
- 1 000 retraits sur des comptes de la Banque.

**« On ajuste tous les deux ans »**

Les élus ont interrogé les représentants de l'entreprise.

**Combien de temps votre proposition sera-t-elle valable ?**

« On ajuste tous les deux ans. Mais si la baisse de l'activité continue, on mettra d'autres modalités en place plus tôt. D'ici la fin 2019, toutes les cartes bancaires seront équipées pour le paiement sans contact. Et les clients demandent des banques en ligne. »

**Si on était absent lors du passage du facteur, on peut retirer un recommandé au centre de tri l'après-midi. Pas avant le lendemain au bureau de poste. Pourquoi ?**

« Parce que le facteur ne repasse pas au bureau de poste à la fin de sa tournée. Il a obligation de présenter le document une deuxième fois. Il le laisse donc au centre de tri. On voit peu d'industriels au bureau de poste. Ils vont au carré professionnel, utilisent internet et ont des contrats spécifiques. Le facteur récupère leur courrier tôt le matin. »

**Quand passe-t-on à votre nouvelle organisation ?**

« Ce n'est pas encore défini. Au plus tôt à la mi-juin. Pour tout changement d'horaire, la mairie est prévenue au minimum deux mois avant la mise en application. »